

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 août 2020

Nombre de membres afférents : 19
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 16
Date de la Convocation : 20/08/2020
Date d'affichage : 20/08/2020

L'an deux mil vingt et le vingt-cinq août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Laure DUCHAMP- Joël MALIGNIER- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- David MAGNET- Céline POIRRIER- Aurélie SYLVESTRE- Nathalie MARECHAL

Excusés : Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE), Jean GRANGER- Alexandra CHABANIS- Daniel PEYROL- Patrice TETARD (pouvoir donné à Mathilde SAVARY) Laure DUCHAMP a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2020-065 : Participation à l'arbre de Noël 2020 du personnel de Montélimar
Agglomération

La communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération a proposé d'ouvrir l'accès à l'arbre de Noël du personnel aux enfants des agents de notre commune.
Le montant de la participation qui est demandée s'élève à la somme de 25,00 € qui correspond à la valeur de la carte cadeau dont peuvent bénéficier les enfants de notre personnel municipal âgés de moins de 13 ans qui sont au nombre de 2.
Le cadeau correspondant sera remis aux enfants lors de l'après-midi récréative qui sera organisée, pour l'occasion, au Palais des Congrès à Montélimar, le 19 décembre 2020.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;
Après avoir entendu l'exposé précédent ;
Après en avoir délibéré ;

D'APPROUVER les modalités de participation à l'arbre de Noël 2020 telles que présentées ci-dessus.

D'APPROUVER le versement à Montélimar-Agglomération de la somme totale de 50 € pour la participation des 2 enfants des agents de notre commune, les crédits nécessaires étant prévus au budget général, compte 6232

POUR : 16
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Yves COURBIS
Maire



